



Le projet tutoré

Personne à contacter :

Secrétariat du département

04-94-14-22-16

techdeco@univ-tln.fr

Quand prendre contact ?

De janvier à septembre

Le projet tutoré vise à développer chez l'étudiant les qualités nécessaires à l'acquisition de la logique des projets en entreprise.

Modalités

En deuxième année de préparation au DUT Techniques de commercialisation, Les étudiants doivent effectuer un projet tutoré, sur une période de six mois, soit de **Septembre à Mars**.

Description

Les étudiants se proposent auprès d'une entreprise pour effectuer pour elle une mission à caractère commercial ou de communication. Par exemple : étude de marché, création d'un site Internet, plan de communication, audit de gestion des stocks etc.

Ils agissent comme consultants, extérieurs à votre entreprise. Ils ne sont donc pas tenus à des horaires. Ils sont autonomes par rapport à votre entreprise, mais doivent vous rendre compte, bien sûr, de l'avancée de leurs travaux.

Mise en oeuvre et évaluation

Vous devrez :

- Fixer avec les étudiants un objectif de projet
- Leur donner les moyens de travailler : informations, ressources informatiques, frais divers...(aucune rémunération n'est attendue)
- Evaluer la progression de leur travail
- Evaluer le résultat final

Les étudiants devront, au terme de ce projet, vous soumettre un rapport qu'ils devront soutenir en votre présence et en la présence du professeur tuteur. Le professeur tuteur est la personne qui suit les étudiants sur leur projet à l'IUT et sera votre contact à l'université.

Si vous décidez de confier un projet à nos étudiants, ils vous soumettront un contrat de projet (ou cahier des charges) et une convention qui règlera les



rapports administratifs (en particulier la couverture assurance) entre l'université et votre entreprise.